

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PP-046

Afin de permettre certains usages dérogatoires au bâtiment situé au 6500, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 1^{er} février 2021, le premier projet de résolution PP-046 en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de permettre certains usages dérogatoires au bâtiment situé au 6500, boulevard Henri-Bourassa.

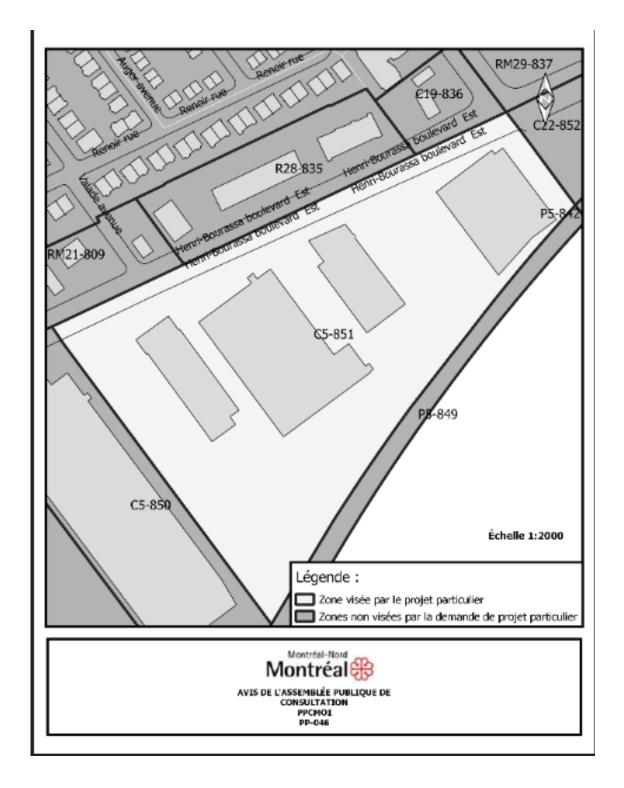
QUE conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-074 le premier projet de résolution PP-046 sera soumis à une séance de consultation écrite de 15 jours à compter de la date de publication du présent avis.

PRENEZ AVIS que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 23 février 2021 à l'adresse courriel suivante : consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca

DOCUMENTATION

Le premier projet de résolution, l'illustration par croquis de la zone concernée ainsi que la documentation afférente au projet sont disponibles sur le site internet de l'arrondissement. Ce premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone décrite ci-dessous :



À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 8 février 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate